Mis en ligne le 8 juillet 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20250707-3-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 07-07-2025
Publication le : 07-07-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 3 juillet 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 27 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Clotilde BERTHIER, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Alain FERNANDEZ donnant pouvoir à Monsieur René MARTIN, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Monsieur Frank PRESUMEY, Monsieur Eric GLENAT donnant pouvoir à Monsieur Xavier HEDOU, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Stéphanie BESSET, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET.

Madame Pascale LUBIN est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-7.5-090

Attribution de subventions complémentaires aux associations sportives pour l'exercice 2025

Monsieur l'Adjoint en charge du Sport rappelle qu'au Budget primitif 2025 de la Commune, des crédits ont été prévus au chapitre des subventions pour couvrir des besoins complémentaires éventuels des associations sportives au cours de cet exercice budgétaire.

Considérant le besoin d'aide financière complémentaire exprimé par certaines associations sportives intervenant dans le cadre de missions d'intérêt général en 2025,

Monsieur l'Adjoint en charge du Sport propose l'attribution de subventions complémentaires aux associations sportives selon la répartition ci-dessous :

Associations	Montant attribué
Amicale Sportive de Tullins-Fures - ASTF Basketball	600,00 €
Association Sportive Tullins-Fures - ASTF Football	160,00 €
Coureurs du Monde en Isère - CMI Tullins	200,00 €
Union Athlétique de Tullins Fures - UATF Rugby	2 080,00 €
Total	**3 040 ,00 €**

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20250707-3-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 07-07-2025
Publication le : 07-07-2025

Messieurs Sébastien MAGNIER, Xavier HEDOU et Eric GLENAT ayant donné pouvoir à Xavier HEDOU, ne prennent pas part au vote pour l' Amicale Sportive de Tullins-Fures - ASTF Basketball

Le Conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité des votants** :

- **Approuve** l'attribution des subventions complémentaires aux associations sportives telle que présentée ci-dessus.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 4 juillet 2025
Le Maire

